



# 1<sup>er</sup> Tournoi Châtillonnais

NC/P12/P11/P10 - D9/D8 - D7/R6 – R5/R4

N° d'autorisation :

## Lieu :

Gymnase intercommunal de CHATILLON SUR LOIRE  
rue Jean ZAY  
45360 CHATILLON SUR LOIRE  
(Voir annexe - accès au gymnase)

## Planning et Horaires :

Date limite d'inscription : 04 janvier 2018.

Tirage au sort : 08 janvier 2018.

Date de la compétition : 20 et 21 janvier 2018.

Compétition :

- samedi à partir de 08h00 en simple dame, simple homme et l'après-midi les doubles Mixte jusqu'aux finales (si possible);
- dimanche à partir de 08h00 en double dames et double hommes jusqu'aux finales.

Accueil à partir de 7h30, le samedi et dimanche. Début des matchs 08h00.

## Juge arbitre :

Le juge arbitre de ce tournoi sera Mme Marinette RAYNAUD.

## Tableaux :

Séries : R4/R5, R6/D7, D8/D9 et P10/P11/P12/NC.

Tableaux : simple dame, simple homme, double mixte, double dame et double homme.

Possibilité de s'inscrire sur deux tableaux.

En fonction des inscriptions, le comité organisateur se réserve le droit de modifier les séries.

Les matchs seront joués suivant les règles de la FFBad.

## Récompenses :

Répartis sous forme de lots récompensant les finalistes et vainqueurs de chaque tableau.

**Inscriptions :**

Les inscriptions doivent être envoyées avec le règlement par chèque (ordre : BCCL45) au plus tard le 04 janvier 2018:

Mme Thérèse JACQUART

6, Rue de Gien

45360 CHATILLON SUR LOIRE

Seules les fiches d'inscriptions complètes et correctement remplies seront prises en compte. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur date d'envoi, le cachet de La Poste faisant foi.

Les joueurs pourront s'inscrire sur deux tableaux.

Montant d'inscription : 12€ le tableau et 16€ pour deux tableaux.

Aucun remboursement ne sera possible après le tirage au sort.

Tout forfait devra être justifié au plus tard 5 jours après la compétition auprès de la ligue du centre val de Loire. Dans le cas contraire, le joueur s'expose aux sanctions de la Fédération Française de Badminton.

**Contact :**

Mme Thérèse JACQUART

6, Rue de Gien

45360 CHATILLON SUR LOIRE

06 70 43 14 06

[bccl.loiret@gmail.com](mailto:bccl.loiret@gmail.com)

**Volants :**

Les volants seront à la charge des joueurs, sauf pour les finales où ils seront fournis.

Tous les volants plumes homologués par la FFBad sont autorisés ; en cas de litige, les volants suivants seront utilisés:

- Plastiques YONEX MAVIS 600 pour les séries NON-CLASSEES;
- Plumes RSL 3 pour les autres catégories.

**Restauration :**

Un point de vente sera présent sur le tournoi où vous pourrez vous restaurer (sandwichs, boissons...).

**Déroulement des matchs :**

Les matchs se dérouleront suivant le règlement FFBad et le règlement particulier.

Les matchs seront en auto-arbitrage, sauf les phases finales suivant la disponibilité des arbitres.

Chaque joueur doit se présenter au moins une heure avant son premier match à la table de marque.

# Règlement du Tournoi du 20 et 21 janvier 2018

1. Le tournoi est autorisé sous le n° (en cours).
2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad.
3. Tous les joueurs inscrits au tournoi adhéreront à ce règlement.
4. La compétition est ouverte à tous joueurs français licenciés à la FFBad, minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans, dans les catégories : R4, R5, R6, D et P/NC et posséder sa licence le jour du tirage au sort.
5. Le logiciel utilisé sera : BADPLUS et le tournoi sera placé sous l'autorité du Juge-Arbitre Marinette RAYNAUD. Ce dernier prendra les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et sa décision sera sans appel.
6. La date de limite d'inscription est fixée au 04 janvier 2018, date de réception. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Chèque libellé à l'ordre du BCCL45 et adressé à : Mme Thérèse JACQUART 6, Rue de Gien 45360 CHATILLON SUR LOIRE.
7. Les joueurs peuvent s'inscrire en double avec X (sans assurance de se voir attribuer un(e) partenaire(e)).
8. Le montant des droits d'engagement est fixé à 12 € pour un tableau et de 16€ pour deux tableaux. Pas de possibilité de s'inscrire sur 3 tableaux.
9. Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de regrouper certaines catégories dans un même tableau ou d'en annuler si le nombre de joueurs est insuffisant.
10. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre qui désignera un arbitre si nécessaire.
11. Le remboursement des frais d'inscription des joueurs se fera dans les conditions suivantes :
  - avant tirage au sort si le comité d'organisation est prévenu;
  - après tirage au sort, le remboursement sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médical le jour de la compétition.La date du tirage au sort est fixée au 08 janvier 2018.
12. Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif seulement, il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
13. Les horaires indiqués sont impératifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
14. Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants, en cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
15. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Nous rappelons qu'il est interdit de quitter le terrain pendant le match.
16. Les volants en plume seront obligatoires pour les classés. Les volants de matchs sont à la charge des joueurs à parité. En cas de litige les volants retenus sont :
  - Plastiques : YONEX MAVIS 600;
  - Plumes : RSL 3.Ces volants seront disponibles à la vente pendant la durée du tournoi auprès comité d'organisation.
17. Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement, à compter de l'appel du match, pour démarrer celui-ci.

18. Le temps de repos entre deux matchs pour un même joueur est de 20 minutes.
19. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur le terrain.
20. Le classement CPPH pris en compte est celui à la date du 6 janvier 2018.
21. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, ou accidents.

Le comité d'organisation du BCCL45.

